



local commercial vétuste et non entretenu obligation du bailleur

Par **NADINE B**, le **27/12/2018** à **16:19**

Bonjour j ai quitté le local commercial que j occupe depuis 3 ans car le propriétaire n a jamais entretenu ce local il est dangereux d après moi mur fissuré et j ai trouvé un autre local pour exercer ma profession vente de chaussures je n ai pas donner de congé et je ne sais pas comment faire pour annuler mon bail sans etre préjudiciable peut etre faurait il que je convoque une entreprise pour qu elle puisse me fournir les preuves de la vétusté du local je vous remercie de m éclairer Cordialement NB